

# RPI du Chassezac - Ecole primaire publique ALPHONSE DAUDET - SAINT ALBAN-AURIOLLES

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°2 Séance du 25 mars 2024

Présents : Mme BOICHUT (adjointe aux affaires scolaires de St Alban-Auriolles), M. CLEMENT (maire St Alban-Auriolles), M. DAYRE (adjoint aux affaires scolaires de Chandolas), M. THIBON (maire de Chandolas), M. BICHET, Mme BOULLE, Mme CHAPUS, Mme PENNEC-GOURDON et Mme TRINTIGNAC (parents délégués), Mme SUBERCAZE et Mme DELATTRE (ATSEM), Mme BINARD-RIBAULT, M. LAVALETTE et M. VEYRENC (enseignants), Mme TEYSSIER (directrice).

Excusés : M. DARNE (IEN), Mme LAFFONT (enseignante), M. CHAABI, M. MARTINEZ (parents délégués), Mme POUGET, Mme REUILLON et Mme RUIZ (AESH).

Le Conseil d'Ecole s'est réuni lundi 25 mars 2024 à 18h30 à l'école primaire de SAINT ALBAN-AURIOLLES.

Secrétaire de séance : Mme BINARD-RIBAULT

L'ordre du jour est abordé comme suit :

### **1/ Adoption PV du Conseil d'école N°1**

Vote à main levée pour adoption du PV du Conseil d'école N°1 en date du 6 novembre 2023.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité du PV du Conseil d'école N°1

### **2/ Projets en cours ou à venir**

#### **a) Projets achevés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre**

■ Cycle musique avec intervenante Oriane DARBOURET : Dernière séance en janvier 2024. L'équipe enseignante souhaite réitérer la demande d'intervention musicale en milieu scolaire. Pour l'an prochain, Mme DARBOURET souhaiterait avoir la salle du Foyer rural au moins pour les séances avec les CE et CM.

Réponse élus : Des créneaux sur les matinées semblent encore disponibles sur la salle du Foyer Rural.

■ Carnaval : Défilé des enfants et familles, vendredi 16 février 2024, dans les rues du Centre du village avec des arrêts pour danser la farandole et la tarentelle. Goûter offert par la mairie en fin d'après-midi. Vente de pognes par l'association. Remerciements pour le prêt de la sono. Bel après-midi salué par les familles et les gens du village. Ce Carnaval (danses) a fait l'objet d'un projet pédagogique en amont pour les 4 classes.

#### **b) Projets en cours de réalisation**

■ Bibliothèque : Poursuite des séances hebdomadaires à la bibliothèque en compagnie de Mme KAPLER et des bénévoles. Ateliers sur Katsumi KOMAGATA, illustrateur japonais, menés en partenariat avec les projets EAC de la Communauté de communes. Coline ERWIN s'est déplacée, début février, en maternelle et GS/CP pour faire découvrir l'univers de cet artiste aux élèves.

Création d'un kamishibai par la classe de CM, présenté dans la newsletter mensuelle de la bibliothèque.

Venue le 30 avril d'une illustratrice, Evelyne MARY, dont les albums seront travaillés, au préalable, en classe pour les GS/CP, CE et CM. En parallèle des séances de bibliothèque, les ateliers tricot poursuivent leur cours, assurés par des bénévoles pour les CE et CM qui préparent des créations pour le prochain marché de Noël.

En fin d'année scolaire, une balade poétique sera à nouveau organisée par la bibliothèque avec probablement des lectures de poèmes en langues étrangères (anglais, italien, néerlandais, arabe...).

■ Exposition « Tout en carton » au Mas DAUDET : Comme chaque année, les enfants vont exposer leurs productions sur le thème « Tout en carton » au musée DAUDET du 12 avril au 13 mai 2024.

Vernissage de l'exposition, le vendredi 12 avril vers 18h, à l'accueil du musée (informations à venir). L'association profitera de cette occasion pour proposer un stand maquillage et un apéritif dinatoire.

■ Sortie au musée d'art contemporain à Alès programmée le 5 avril 2024 pour les maternelles et GS/CP.

Les élèves bénéficieront d'une visite guidée du musée, puis d'ateliers libres dans le parc du musée autour des jardins. L'exposition du moment sur le thème « Pablo PICASSO et Aldo CROMMELYNCK – Histoire de cuivre » n'est pas véritablement accessible aux enfants. Ils profiteront donc du fond permanent composé d'œuvres de Pierre André BENOIT, de Joan MIRÓ ou encore Francis PICABIA.

Rappel : entrée gratuite pour les scolaires – Transport ARSAC 565€ financé par l'association.

■ Randonnée avec l'association « Au chevet des dolmens » pour les CE/CM prévue le 21 mai 2024 (ou 28 mai en cas de pluie).

Parcours en cours d'élaboration par les bénévoles pour permettre une découverte du patrimoine du village. Rencontre prochaine avec les enseignantes.

■ Sortie RANDA ARDESCA pour les CE/CM en juin 2024. Visite guidée du site et divers ateliers proposés : guerrier gaulois, textile et poterie. Tarifs : 673 € financés par la mairie.

■ Sortie à SANILHAC pour les maternelles et GS/CP le 25 juin 2024. Randonnée nature, géologie et histoire autour de vestiges.

Tarif : transport ARSAC 475€ financé par l'association.

■ Jardin de l'école : réinvestissement des lieux par les CE pour le moment et à venir par les GS/CP. Désherbage, remise en état, plantations et semis. Des besoins pour mener à bien nos projets : remplir les coins potagers de terre, besoin de sacs de terreau pour les semis, remise en état du cabanon de stockage du matériel, achat ou don de petits outils de jardinage, création d'une petite passerelle pour traverser le ruisseau, remise en état du grillage d'enceinte, récupération de pots de fleur (plastique ou terre cuite). Appel éventuellement à une demi-journée (hors temps scolaire) de remise en état du jardin de l'école pendant les vacances d'avril.

■ Salle intergénérationnelle « Foyer rural » : Actuellement, l'école bénéficie de 2 créneaux pour se rendre à la salle :

- lundi après-midi de 13h30 à 16h30

- vendredi matin de 11h à 12h

Les CE et CM s'y sont rendus en janvier et février pour des séances de lutte. 9 tatamis sont stockés dans la salle du matériel. Nécessité d'un renouvellement progressif des tatamis (2 ou 3/an).

Réponse élus : L'achat de tapis plus légers avec des scratches, spécifiquement adaptés aux activités au sol, pour une surface de 30 à 40 m<sup>2</sup> est à l'étude par la mairie.

■ Kermesse programmée le vendredi 21 juin 2024. Le spectacle se tiendra dans la cour de l'école maternelle. Le thème du spectacle, le déroulement et l'organisation des festivités sont en cours de réflexion.

Parent délégué : Qu'est devenu le projet de cycle pétanque avec le club local ?

Réponse enseignants : Il ne s'est pas concrétisé cette année, mais peut s'envisager sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine.

Précision élus : Les bénévoles de l'association de boules ont passé un agrément pour encadrer les scolaires.

Remerciements à l'ensemble des partenaires de l'école sur ces projets.

### **3/ Sécurité**

■ Réalisation du 1<sup>er</sup> exercice PPMS attentat intrusion le 16 novembre 2023. Au cours de la récréation, simulation d'une tentative d'intrusion d'un individu. Au coup de sifflet ou de cloche, l'ensemble des élèves et personnels se sont réfugiés dans le bâtiment (à l'étage) qui a été fermé à clé et se sont cachés.

L'école n'est pas dotée d'un signal permettant d'alerter l'ensemble de l'établissement en cas d'intrusion pendant le temps scolaire. Il existe des boutons « anti-intrusion ».

■ Réalisation d'un 2<sup>ème</sup> exercice de sécurité incendie le 18 janvier 2024 de manière inopinée. Des dysfonctionnements sur les alarmes en maternelle et élémentaire ont été signalés.

■ Réalisation d'un exercice d'alerte à la bombe le 25 janvier 2024. L'ensemble des élèves et personnels ont quitté l'établissement dans le calme avec leurs affaires et se sont rendus au Foyer Rural.

■ Réalisation d'un 2<sup>ème</sup> exercice PPMS explosion et émanation chimique le 14 mars 2024. Le scénario a bien été suivi. Le contenu des caisses PPMS a été vérifié à cette occasion. Les besoins ont été remontés en mairie.

Pour l'ensemble de ces exercices, des comptes-rendus sont rédigés, transmis en mairie, archivés dans les registres de sécurité de l'école et versés sur les applications en ligne.

Des listes de petits travaux/réparations sont transmis régulièrement par mail par la directrice et non débattues en Conseil d'école.

Maire ST ALBAN : « Avant le Carnaval, le 16 février dernier, un individu armé d'une machette déambulait dans le village. Grâce à la vigilance et la réactivité de tous et la bonne communication, les enfants et les familles ont été mis en sécurité dans l'enceinte des locaux scolaires et le démarrage du défilé différé. Suite à l'interpellation de l'individu par l'intervention rapide des forces de l'ordre, le Carnaval a pu se tenir en toute sécurité sans que l'inquiétude des familles n'ait été éveillée. »

### **4/ Informations diverses et questions transmises**

■ Point au niveau des effectifs depuis le précédent Conseil d'école :

- 2 radiations en novembre en CM1 et en février en CE2 (déménagements)

- 2 inscriptions en mars : 1 CP et 1 CM1

L'école compte donc, à ce jour, 92 élèves.

Les effectifs restent toujours un point de vigilance fort. Rappelons que 15 CM2 partent au collège et qu'au moins 4 élèves ont annoncé leur déménagement pour la rentrée 2024. Les inscriptions en PS et TPS sont en cours, mais pour l'heure ne compensent pas l'ensemble des départs. De plus, des jeunes couples font le choix de la scolarisation de leur 1<sup>er</sup> enfant sur l'école privée de RUOMS. Il pourrait être également intéressant de faire une passerelle avec la MAM de CHANDOLAS.

Précision parent délégué : Ces familles, qui font le choix du privé, sont gênées par le fait que le bâtiment maternelle soit isolé de l'élémentaire et que les enfants soient contraints de se déplacer à pied tous les jours pour venir à la cantine. Ces allers-retours inquiètent les familles.

Maires de 2 communes : Il est convenu que toutes les demandes de dérogation pour scolariser les enfants sur une autre commune sont systématiquement rejetées.

■ Association « Les enfants d'abord ». Elle est la structure porteuse de toutes les manifestations autour de l'école et indispensable à la réalisation financière de nos projets et aux achats importants. Sans association, pas de festivités, pas ou très peu de sorties, plus de voyage scolaire.

A venir sur la fin d'année scolaire :

- Le vernissage de l'exposition le 12 avril pour lequel l'association tiendra une buvette, un coin petite restauration et un stand maquillage pour les enfants
- Le baby-troc/vide-grenier et chasse aux œufs du dimanche 14 avril au Mas DAUDET n'aura pas lieu faute d'un nombre insuffisant de bénévoles.
- La kermesse le 21 juin 2024 qui fera son grand retour dans le centre du village nécessitera un grand nombre de parents pour tenir la buvette, le repas, les jeux pour les enfants, l'animation de la soirée, ainsi que toutes les préparations en amont.

Actuellement, le président M. MALINCONICO n'est plus parent d'élève sur l'école et l'association se compose de quelques membres actives : Anaïs BOURA (communication et secrétaire), Cécile RIVALS (trésorière), Elsa SILLY (membre du bureau), Hélène MARCHAL, Ismalia BERTHELIER, Marion PIVA.

Elles ont besoin que les parents aillent vers elles pour les assurer de leur aide sur cette fin d'année.

Remarque parent délégué : Il y a parfois trop de sollicitations de l'association. Dans les associations et depuis longtemps, c'est une poignée de parents qui fait tourner l'association. Souvent, l'aide des parents arrive au moment de la festivité.

Remarque parent délégué : Ce n'est pas parce que le système a toujours fonctionné comme cela, que c'est bien de continuer. C'est un fonctionnement qui épuise. Il faudrait également une meilleure communication entre les différentes équipes qui se succèdent au bureau de l'association, afin de se transmettre les choses qui marchent et les erreurs à éviter.

■ **Numérique** : achat par la mairie de ST ALBAN de 2 ordinateurs portables. Passage de Numerian pour les configurer. Ordinateurs utilisables seulement pour de la bureautique scolaire. Pas d'usage pour du stockage de données de direction, ni pour des fonctions administratives de direction.

Demande faite par la mairie en termes de besoin en ordinateurs portables et PC afin de profiter de tarifs préférentiels annoncés par Numerian. L'école transmettra, sous peu, ses besoins.

■ **Questions transmises par les parents élus** : *Les modifications d'organisation de la cantine (tirage au sort des places, les enfants se lèvent pour aller se faire servir...) sont-elles bénéfiques ? Y a-t-il une amélioration ?*

Réponse des élus : Organisation mise en place seulement pour le réfectoire CE/CM. Le placement libre en cantine posait des problèmes de gestion de certains comportements. Depuis la mise en place du tirage au sort des places, le climat est plus serein. De plus, le déplacement pour se faire servir plaît aux enfants, les rend plus autonomes, permet un service plus fluide. Ces mesures sont donc très positives.

■ **Questions transmises par les parents élus** : *Cantine : les plats "chauds" sont apparemment froids (ou tièdes/froids), ce qui n'est évidemment pas très bon. Est-il possible de chauffer plus ? Les plats sont-ils réchauffés entre le premier et le deuxième service ?*

Réponse des élus : La température de chaque plat est prise et des plats témoins sont constitués. Les plats du 1<sup>er</sup> service sont maintenus au four jusqu'au 2<sup>ème</sup> service. Il est désormais demandé de prendre la température entre les 2 services. On rappelle que les plats chauds ne doivent pas avoir une température inférieure à 63°C.

A 2 ou 3 reprises, en raison d'une livraison tardive (11h) des repas, le temps de chauffe n'a pas été suffisant et les plats n'étaient pas très chauds pour le 1<sup>er</sup> service.

■ **Prise de parole élus de CHANDOLAS** : La commune de CHANDOLAS a fait le choix de conserver son bâtiment scolaire. Elle a permis l'installation en son sein d'une M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) qui accueillent actuellement 16 enfants, qui seront, pour certains, de futurs élèves du RPI.

Conformément au Code de l'Education, article L 212.15, qui stipule que « *Sous sa responsabilité et après avis du conseil d'école et, le cas échéant, accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments, en vertu des dispositions du présent titre, le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations, l'aménagement des locaux et le fonctionnement normal du service. Elles doivent également respecter les principes de neutralité et de laïcité.* » le Conseil d'école est consulté au sujet de l'installation de la M.A.M.

Vote à main levée au sujet de l'utilisation des locaux scolaires de CHANDOLAS par la « M.A.M. O Z enfants »

Nombre de votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'école est favorable à l'unanimité à cette utilisation.

Fin de séance : 20h05

A SAINT ALBAN-AURIOLLES

Le 28 mars 2024

La directrice Mme TEYSSIER Virginie

Secrétaire de séance Mme BINARD-RIBAULT Julie